



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Label « Greenfin » - nucléaire

Question écrite n° 45357

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le nouveau label « Greenfin », créé en mars 2022, dont l'objet est de garantir que les acteurs et produits financiers auxquels il est attribué contribuent au financement de la transition énergétique et écologique, soit à la protection du climat. Cependant, ce label « Greenfin » exclut les fonds qui investissent dans les entreprises du secteur nucléaire, alors même que le nucléaire est une énergie propre et non-émettrice de gaz à effet de serre. La création de ce label, avec cette exclusion, apparaît en parfaite opposition avec la politique menée en parallèle et soutenue par le Président de la République en vue de faire reconnaître au niveau européen le rôle indispensable du nucléaire pour atteindre une neutralité climatique. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de modifier ou de supprimer ce nouveau label « Greenfin ».

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45357

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2636

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)